



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2018

Le jeudi 29 novembre deux mil dix-huit, convocation est adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour une réunion ordinaire prévue le jeudi 6 Décembre deux mil dix-huit à 20h30.

Le jeudi 6 décembre deux mil dix-huit, à 20h30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de René Gibault, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. : Myriam Balestrat, Christine Baulouet-Chaintré, Annick Bernardeau, Andrée Blaison, Karine Dribault, Jean-Louis Durand, Anne Gatard-Braconnier, René Gibault, Bernard Jean, Jean-Louis Ledoux, Francine Maringues, Francis Rogeon, Alain Sèvre, Karine Vadier-Chauvineau. Claudine Vaillant, Gérard Van Praet.

Absents représentés : Mesdames et Messieurs, Karine Hécho-Hamard (*Karine Dribault*), Patrick Hérault (*René Gibault*), Patrice Lalande (*Myriam Balestrat*), Catherine Marot (*Francis Rogeon*), Christine Palomba (*Anne Gatard Braconnier*), Marcel Bell (*Christine Baulouet-Chaintré*), Alain Portron (*Francine Maringues*).

Madame Karine Vadier-Chauvineau est élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

Adoption du Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du jeudi 8 novembre 2018

Monsieur le Maire après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 8 novembre 2018 demande s'il y a des remarques ou des questions.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Révision des tarifs municipaux pour l'année 2019

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu, avant la fin de l'année, de voter les tarifs municipaux pour l'année 2019. Madame Francine Maringues, Adjointe au Maire, en charge du camping municipal de Vauchiron présente un bilan succinct de la saison estivale.

Pour l'année 2018, le camping a enregistré 7500 nuitées soit une baisse de 7% par rapport à l'année 2017.

La recette globale s'élève à 47 000.00 € également légèrement en baisse.

Elle rappelle que pour l'année 2019, il y aura deux nouveaux hébergements de plein air : les Pod's.

Ils sont qualifiés de logements insolites en bois.

Monsieur René Gibault rappelle que suite à l'aménagement du nouveau cimetière, les tarifs des concessions ont été revus en rapport avec d'une part les travaux effectués et les services offerts et également avec les tarifs pratiqués dans les communes de même strate, il est à noter que la commune de Lusignan applique des tarifs globalement moins élevés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés arrête les tarifs municipaux suivants pour l'année 2019 :

Services	Tarifs 2019	
Camping (nuitée ou journée)		
- Campeur adulte	3.50 €	
- Campeur enfant(- de12 ans)	2.10 €	
- Groupe de 10 personnes	2 gratuits	
- Groupe de 15 personnes	3 gratuits	
- Groupe de 20 personnes	4 gratuits	
- Véhicule	1.85 €	
- Camping-car	3.90 €	
- Emplacement	1.95 €	
- Électricité	3.00 €	
- Animaux	0.80 €	
- Machine à laver	3.40 €	
- Minigolf	2.00 €	
Mobil home :		
Basse saison	208.00 € / semaine 91.00 € / week-end	
Haute saison	270.00 € / semaine	
Journée supplémentaire	35.00 €	
Nuit unique	40.00 €	
Pod's		
Basse saison	300.00 € / semaine	
Week-end	100.00 €	
Haute saison	330.00 € / semaine	
Nuit unique	50.00 €	
Refuge jacquaire	8.00 €	
Cimetière		
- Concession cinquantenaire	180.00 €	
- Concession trentenaire	120.00 €	
Columbarium		
- Concession cinquantenaire	250.00 €	
- Concession trentenaire	165.00 €	
Cavurne		
- Concession cinquantenaire	150.00 €	
- Concession trentenaire	120.00 €	
Droits de place au marché		
- Marché du mercredi matin	Gratuit	
- semi-remorques	99.00 €	
Bibliothèque (abonnement annuel)		
- Adultes	2,00 €	
- Moins de 18 ans	gratuit	
Mise à disposition du personnel	40.00 € / heure	
Tractopelle	30.00 € / heure	
Location du podium	85.00 €	
Location de l'Espace 5	Commune	Hors commune
- Bals - banquets	300.00 €	550.00 €
- AG (conférence-séminaire)	550.00 €	550.00 €
- Spectacles	155.00 €	299.00 €
- Réunions familiales	300.00 €	368.00 €
- Mariage (samedi-dimanche)	450.00 €	500.00 €*
- Vins d'honneur	95.00 €	95.00 €
- Salle du 1 ^{er} étage	&&&	42.00 €
- Salles du rez-de-chaussée	&&&	18.00 €
- Cuisine	&&&	75.00 €

Services	Tarifs 2019	
Location de la salle Mélusine		
- Associations	Gratuit	Gratuit
- Familles (commune)	90.00 €	*****
- Cuisine	35.00 €	*****
Location de vélos	5.00 € / 2 heures	
	7.50 € / ½ journée 8h00 - 12h30	
	13h30 – 18h30	
	10.00 € / journée 8h00 – 18h30	

Vente de fourrage

Monsieur le Maire propose de fixer un tarif selon les indices en vigueur pour la vente de fourrage à la demande de l'EARL "La Georginière" représentée par Monsieur Quintard.

Prix du Lot 2018 : 211.86 €

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte ce montant forfaitaire de vente de fourrage pour l'année 2018.
Le Maire est autorisé à intervenir.

Vente d'un lot de bois

Monsieur Bernard Jean, adjoint au Maire en charge de ce dossier propose de fixer un tarif de vente d'un lot de bois de peupliers pour un montant global forfaitaire de 4 000.00 € à l'entreprise Joslet scierie domiciliée Z.A Goursac – BP 22 – 16260 Chasseneuil sur Bonnieur.

Monsieur René Gibault ajoute qu'il n'y aura pas de coupe affouagère 2018/2019, en effet sur les saisons précédentes, plusieurs situations restent à régler, il y a des coupes qui ne sont pas terminées et pour certains, le règlement des coupes n'est pas respecté.

Monsieur Jean-Louis Durand indique que Monsieur François Chion, Garde forestier de l'ONF en charge de la forêt du Grand Parc a organisé une visite de la forêt. Il serait intéressant qu'il intervienne au Conseil Municipal afin de présenter le plan de gestion de l'ONF dans la forêt communale.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte ce montant forfaitaire de vente d'un lot de bois de peupliers tel qu'il est mentionné ci-dessus. Le Maire est autorisé à intervenir.

Programme d'aménagement des douves

Objet : Programme d'aménagement des douves

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération N°2018/20 du 5 avril 2018 qui prescrivait la mission d'étude de l'aménagement des douves.

Monsieur le Maire rappelle que l'aménagement des douves est une tranche de travaux qui concerne l'aménagement du cœur de ville, il vient clore le travail fait sur la porte de ville avec la mise en valeur des tours.

Il propose dans cette tranche les travaux suivants :

- 1) La sauvegarde (étalement et mise en sécurité) de la façade du bâti médiéval situé sur les douves.

- 2) La déconstruction de la maison située au 1 rue de Vauchiron, cadastrée AK-11. Concernant ce bâti et son histoire liée à Sœur Jeanne Chérier, la maison sera prise en photo et l'histoire sera présentée sur un panneau d'information.

Monsieur Jean-Louis Durand indique que ces travaux doivent être réalisés en cohérence avec la tranche précédente, particulièrement par le prolongement du parapet.

- 3) La déconstruction du mur de clôture face à la porte de ville
- 4) Ravalement des façades des deux tours, avec reprise des toitures
- 5) Ravalement de la façade (face au mur de contrescarpe nord) de la maison cadastrée AK-15
- 6) Mise en forme de la douve nord
- 7) Éclairage des tours et du pont

Les membres du Conseil Municipal ont noté l'ajout d'une enveloppe de 10 000.00 € liée à l'archéologie préventive

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel 2019 suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux (estimation sommaire)	213 000.00 €	État	
Mise en lumière	25 000.00 €	DETR 30 %	110 250.00 €
Façade bâti médiéval (Étalement et mise en sécurité)	93 500.00 €	FSIL/DSIL 30%	110 250.00 €
Maitrise d'œuvre R&C Architecture	19 000.00 €	Département	
Économiste	5 500.00 €	Activ volet 4 (20%)	73 500.00 €
Archéologie préventive (Estimation)	10 000.00 €		
Frais de consultation	1 500.00 €	Autofinancement	73 500.00 €
TOTAL HT	367 500.00 €	TOTAL HT	367 500.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à faire la demande d'inscription de ce dossier dans le cadre du Contrat de Ruralité auprès de Grand Poitiers Communauté Urbaine ainsi que les demandes de subventions auprès des services de l'État pour la DETR et le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) ou Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), et auprès du Département de la Vienne dans le cadre de la mesure ACTIV volet 4.

D'inscrire au budget 2019 en section d'investissement ce programme de travaux comme indiqué ci-dessus.

A déposer le permis de démolir de la maison et garage situé au 1, rue de Vauchiron cadastré AK-11.

Enfin Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces en rapport à ce dossier.

Dossier d'aménagement des douves et entrée de ville, proposition d'honoraires pour la conduite des travaux du cabinet R&C SARL d'architecture

Monsieur le Maire présente le devis de la mission citée ci-dessus.

Cette mission concerne la démolition, les terrassements et les reprises de façades.

La rémunération de la maîtrise d'œuvre sera forfaitisée s'élevant pour la mission de base à 24 500.00 € HT, elle consistera de l'Avant-Projet Sommaire (APS) aux opérations de réception.

Cette mission sera répartie entre l'architecte R&C SARL d'architecture domicilié 13,14 Place de la Libération-Argenton-Les-Vallées-79150-Argentonnay pour un montant de 19 500.00 € HT et l'Économiste : Cabinet Christophe Liaigre domicilié 1 A rue des Combes-79400-Saivres pour un montant de 5 500.00 € HT.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés, valide ce programme et autorise le Maire à signer le devis d'honoraires et à engager cette mission.

Créances éteintes

Certaines des créances qui restent à recouvrer sur la commune de Lusignan sont éteintes. En effet, certaines entreprises ou affaires personnelles qui nous restent redevables à ce jour n'existent plus suite à des jugements de clôture pour insuffisance d'actif. Il convient donc d'émettre un mandat au compte 6542 "Créances éteintes" et par redevable, afin de constater les pertes sur ces créances éteintes.

Redevables concernés :

Philippe Gadioux pour un montant de 776,54 € (non assujetti à la TVA) Dépôt de bilan
Pavillon Mélusin eurl pour un montant de 4 779.75 HT soit 5 687,52€ (TTC) Dépôt de bilan
La Fée Mélusine SARL pour un montant de 2018.30 HT soit 2 343,85 € (TTC) Dépôt de bilan
Soussaintjean Jacqueline pour un montant de 25.66 € (non assujetti à la TVA)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés prend acte de ces créances éteintes et autorise le Maire à procéder aux inscriptions budgétaires conformément à la demande du trésorier municipal.

Remplacement de matériel roulant

Monsieur Francis Rogeon, Adjoint au maire en charge de ce dossier, indique qu'un véhicule type camion benne qui a été mis en circulation en 1994 est à réformer.

Monsieur Alain Sèvre demande si ce camion va être conservé, Monsieur Rogeon indique que ce véhicule peut être repris pour le montant de la ferraille, il préfère conserver ce véhicule dans l'immédiat en prévision d'un achat pouvant bénéficier d'une prime de reprise d'un vieux véhicule diesel.

Madame Myriam Balestrat demande si la commune n'aurait pas intérêt de procéder à un achat de véhicule neuf. Monsieur Rogeon indique que le budget n'est pas le même, il rappelle que les véhicules font peu de kilomètres dans une année.

Madame Myriam Balestrat indique que cela permet d'avoir une garantie.

Monsieur Francis Rogeon espère obtenir une garantie sur le véhicule proposé.

Il propose l'acquisition d'un matériel similaire : Camion Ford transit d'occasion mis en circulation le 07.07.2009. Ce matériel est disponible auprès : du Garage Mélusin SARL-1 rue de la Chaponnerie-86600 Lusignan pour un montant HT de 13 166.67 € et 411 € de frais d'immatriculation soit un total TTC de 16 211.00 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés valide le présent devis et autorise le Maire à procéder à l'acquisition de ce matériel.

Décision Modificative Budgétaire N°3 – Budget principal commune

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir modifier le budget pour l'exercice 2018 comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Articles (Chapitre) - Opération	Montant	Articles (Chapitre) - Opération	Montant
60622 (011) : Carburants	2 000.00	73111 (73) : TF et TH	128.00
6065 (011) : Livres (bibliothèque)	1 500.00		
6135 (011) : Locations mobilières	3 000.00		
615231 (011) : Voiries	5 000.00		
615232 (011) : Réseaux	999.00		
6451 (012) : Cotisations à l'URSSAF	-15 000.00		
6542 (65) : Créances éteintes	7 601.00		
6574 (65) : Subventions aux associations	- 3 800.00		
6688 (66) : Autres	- 1 300.00		
7391171 (014) : Dégrèvement. TFNB	128.00		
	128.00		128.00

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés valide la présente Décision Modificative et autorise le Maire à procéder aux inscriptions budgétaires.

Avenant N°2 à la convention de mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine Entre SOREGIES et la Commune

Monsieur Francis Rogeon présente ce dossier :

La présente convention s'inscrit dans le cadre des dispositions de loi du 1^{er} août 2003 N°2003-709 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, et de l'article 238 bis du Code Général des Impôts.

L'objectif de cette convention est de valoriser la pose des illuminations de Noël pour un montant de 3 137.25 € HT pour l'année 2018.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, valide cet avenant N° 2 à la convention de mécénat et autorise le Maire à la signer.

Approbation du rapport de Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées Séance du 14 novembre 2018

VU l'article 1609 nonies C du CGI,
VU le rapport de la CLETC du 14 novembre 2018,

VU l'arrêté préfectoral 2016-D2/B1-036 du 6 décembre 2016 portant création du nouvel établissement public à fiscalité propre issu de la fusion de la communauté d'agglomération Grand Poitiers avec les communautés de communes du Pays Mélusin, du Val Vert du Clain, de Vienne et Moulière et de l'extension aux communes de Chauvigny, Jardres, La Puye et Sainte-Radégonde à compter du 1^{er} janvier 2017,

VU l'arrêté préfectoral 2017-D2/B1-010 du 30 juin 2017 portant transformation de Grand Poitiers communauté d'agglomération en communauté urbaine.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C – IV du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) s'est réunie le 3 octobre 2018 puis le 14 novembre 2018 pour évaluer le montant des charges et produits transférés à Grand Poitiers Communauté urbaine.

Ces charges et produits correspondent à l'évaluation de l'Ecole Européenne Supérieure de l'image (EESI) de Poitiers dans le cadre de la compétence enseignement supérieur.

Le tableau ci-dessous synthétise le résultat des travaux de la CLETC et son impact sur l'attribution de compensation versée par la Ville de Poitiers à Grand Poitiers Communauté urbaine (les attributions de compensation des autres communes ne sont pas impactées par ce transfert de charges) :

		2019 à 2022	A partir de 2023
Avant transfert	Attribution de compensation de fonctionnement	-24 733 667	- 24 733 667
	Attribution de compensation d'investissement	- 4 242 960	- 4 242 960
	Attribution de compensation totale	-28 976 627	- 28 976 627
EESI charges transférées	Fonctionnement	810 660	810 660
	Charges indirectes	14 502	14 502
	Frais financiers	-	-
	Investissement récurrent	14 720	14 720
	Coût de renouvellement	-	60 000
	Participation annualisée Ville de Poitiers	1 500 000	-
	TOTAL FONCTIONNEMENT	825 162	825 162
	TOTAL INVESTISSEMENT	1 514 720	74 720
	TOTAL	2 339 882	899 882
Après transfert	Attribution de compensation de fonctionnement	-25 558 829	- 25 558 829
	Attribution de compensation d'investissement	- 5 757 680	- 4 317 680
	Attribution de compensation totale	-31 316 509	- 29 876 509

A noter que les dépenses nettes d'investissement ont été imputées sur l'attribution de compensation d'investissement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver le rapport de la CLECT du 14 novembre 2018.

Informations diverses

Monsieur René Gibault indique qu'il propose la fermeture de la mairie le samedi matin, plusieurs raisons l'ont amené à cette proposition :

- La fréquentation du samedi matin a fortement baissé, on note sur les quinze derniers samedis une moyenne de 8.7 personnes qui viennent pour récupérer des clés de salles, ou bien réserver des salles, la facilité d'accès aux démarches dématérialisées accentue cette constatation.
- Sur les quinze derniers samedis la moyenne des appels téléphoniques est de 3.3 appels.
- Il est nécessaire de noter que les samedis matins il s'agit d'une permanence, aucun document n'est traité.
- Au niveau de la sécurité, il a été relevé que plusieurs fois l'agent de permanence qui est seul s'est trouvé mis en difficulté par des personnes agressives, ces situations ont nécessité l'intervention du Maire, d'un élu ou du Directeur.

Monsieur Jean-Louis Durand indique que nous sommes là dans l'accomplissement d'un service public, il trouve cela dommage, ce n'est à son sens pas parce qu'il y a peu de fréquentation que la mairie doit être fermée. C'est un lien humain, il faut mesurer l'impact. La mairie c'est l'image de la République et du service public.

Madame Anne Gatard-Braconnier s'interroge sur l'accès des services publics pour les gens en activité.

Madame Myriam Balestrat indique que la fermeture à 17h00 ne permet pas aux personnes en activité de pouvoir bénéficier des services de la mairie, ce n'est pas normal de poser des congés pour avoir accès aux services publics. Madame Balestrat indique que les Mélusins vont être pénalisés au motif de l'agressivité de quelques personnes, elle rappelle que nous sommes ici à Lusignan.

Monsieur Gérard Van-Praët indique que la situation est la même avec La Poste, les écoles, il y a l'esprit et la réalité des faits.

Monsieur René Gibault explique que lors de cette séance, il n'y a pas de vote, un dossier sera transmis au Comité Technique du Centre de Gestion de la Vienne qui rendra un avis puisqu'il y aura baisse du temps de travail des agents qui exécutaient ces permanences, il précise que les agents sont favorables à cette fermeture au regard de l'accomplissement du service public qu'ils peuvent rendre le samedi matin.

Monsieur René Gibault indique que la commission administrative liée à la liste électorale est modifiée par la loi, aujourd'hui il s'agit d'installer la commission de contrôle de la liste électorale.

Cette commission de contrôle est composée de 5 élus membres du Conseil Municipal en dehors du maire et des élus titulaires d'une délégation. Ils sont pris dans l'ordre du tableau, 3 élus pour la liste ayant obtenu le plus grand nombre de voix aux dernières élections municipales et deux pour la liste suivante.

Ces élus sont les suivants : Mesdames et Messieurs : Marcel Bell, Gérard Van-Praët, Annick Bernardeau, Claudine Vaillant, Alain Sèvre.

Madame Francine Maringues rappelle que dimanche 9 décembre sera donné en l'église Notre Dame et saint Junien le concert de Noël organisé par l'ACSL.

Elle indique également que la rue Babinet sera rouverte à la circulation le vendredi 7 décembre dans l'après-midi.

La rue Notre Dame reste dans l'immédiat fermée à la circulation, en effet les parkings à l'arrière de l'église ne peuvent pas être utilisés.

Monsieur le Maire rappelle concernant ce sujet que sur l'exercice 2019 la suite du pavage de la rue Saint Louis jusqu'à la place du Gouverneur et le tour des halles sera réalisé comme prévu. Des travaux d'adduction d'eau commenceront fin janvier dans la rue Galice.

Madame Karine Dribault rappelle que l'animation « Rocket-Soupe » aura lieu samedi 8 décembre à 18h00 sur la place du 11 novembre.

Monsieur Jean-Louis Durand indique qu'une réunion d'Énergies Vienne aura lieu le 13 décembre. Au cours de cette réunion il sera entre autre question de l'achat des barrages, sujet évoqué lors du dernier Conseil Municipal, de la création de la SEM Grand Poitiers Énergies avec Énergies Vienne et SERGIES.

Il indique également qu'a eu lieu la commission mobilité de Grand Poitiers, qui permet de se faire une idée des déplacements sur l'ensemble des communes, pour notre territoire on peut noter que les gens se déplacent souvent en voiture, mais que notre territoire est le premier sur le nombre de co-voiturage.

Monsieur Gérard Van-Praët demande comment sont organisées les inscriptions pour concourir aux maisons fleuries, Madame Andrée Blaison répond que tout se fait en mairie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour Monsieur le Maire lève la séance à 22h40.